



Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport-préavis n° 2021-24 du 16 août 2021

Prise en considération du postulat de Mme Kathryn Hess Bellwald déposé le 28 mars 2019, intitulé: « Pour la mise en oeuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle »

Commission composée de : Mesdames: Marie-Dominique Genoud (1^{er} membre)
Danielle Gosteli
Martine Chesaux
Johanna Beck
Catherine Krumel
Messieurs : Luc Deladoey
Stéphane Tille

Délégué de la Municipalité : M. Stéphane Montangero

La commission chargée de l'étude du postulat Hess Bellwald susmentionné s'est réunie pour une séance, le mercredi 8 septembre 2021 à l'Hôtel-de-Ville.

Nous remercions Monsieur le Municipal Stéphane Montangero pour sa disponibilité ainsi que pour les informations fournies lors de notre séance et ses réponses à nos questions.

Pour que nous puissions situer dans les quartiers l'emplacement des lampadaires, M. Stéphane Montangero avait apporté une carte répertoriant les 1498 luminaires d'Aigle, signalés par des points de différentes couleurs selon le type de luminaires en place (LEDs, Halogénure et sodium, Fluocompactes et divers).

Préambule

Rappelons ici que le postulat en titre aborde principalement deux thématiques par rapport à l'éclairage public : la pollution lumineuse et les économies d'énergie, qui sont intimement liées.

Discussion

Etude et plan directeur de l'éclairage public d'Aigle

L'étude en vue de l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public a déjà commencé avec les tests de mise en place de la télégestion cités dans le rapport-préavis, dans le quartier Jardins du Soleil (Pautex) et au chemin d'accès UCI. A l'heure actuelle des bureaux d'études spécialisés dans l'énergie et les économies d'énergie et ayant déjà travaillé sur un plan directeur de ce type, sont recrutés pour réaliser l'ensemble de l'étude. Deux bureaux ont, pour le moment, répondu.

Le planning de l'étude prévue est le suivant :

- Offres en octobre 2021
- Adjudication en novembre 2021
- Réalisation des études d'ici mars-avril 2022
- Sorti du préavis sur le plan directeur de l'éclairage public à Aigle si possible avant l'été 2022.

Suite aux premiers tests, la télégestion s'est révélée être un outil efficace. Notons toutefois que seules les LEDs permettent des variations de la puissance d'éclairage. D'autre part, le coût de cette technologie évolue en fonction de la granularité, c'est à dire du niveau de détail des données à recueillir : plus elles sont à large échelle (un quartier, par exemple) moins elles sont coûteuses. A l'inverse, plus elles sont fines (à l'échelle d'un tronçon de rue par exemple) plus elles sont chères. L'étude tiendra compte de ce fait.

Economies d'énergie et pollution lumineuse

Rapport-préavis p.2 :

Des questions ont été posées à propos de l'évaluation de la potentielle économie d'énergie annuelle si l'ensemble du parc lumineux était en LEDs, les pourcentages indiqués semblant très importants. Pour s'assurer de la justesse de ces chiffres, M. Montangero a pris contact avec le service technique et nous a transmis le tableau suivant, plus explicite, qui confirme les chiffres du préavis :

Ensemble du parc d'éclairage : 1498 luminaires, dont 760 LED (Conso 124009 kWh)

Type de lampes	Nombre	Consommation actuelle	Consommation après passage LED + scénario d'économie	
Halogénure et sodium	600	299638 kWh	85723 kWh	-71.39%
Fluocompacte	80	12534 kWh	4239 kWh	-66.18%
Divers	58	24827 kWh	6206 kWh	-75.00%

Un commissaire nous a présenté deux photos comparant l'éclairage du centre ville lors d'une nuit normale et l'éclairage nocturne le soir des Perséides et la différence est... relativement ténue ! En cause, entre autres, le bâtiment de l'ancien collège et certains commerces qui se révèlent sur-éclairés. De même certains commerces sont aussi fortement éclairés. Ces sources de lumière devraient être évaluées par l'étude.

Voeu n°1

La commission souhaite que le plan directeur de l'éclairage public d'Aigle prenne en compte l'éclairage nocturne des bâtiments communaux et des commerces, afin d'éviter qu'ils ne soient une source de pollution lumineuse.

Sur ce même thème, la commission pense que l'étude devrait aussi se pencher sur la quantité de lampadaires nécessaires pour jouir d'un bon équilibre lumineux et, par conséquent, sur la possibilité de supprimer ou de désactiver ceux qui seraient en surnombre. L'énergie la meilleur marché et la plus écologique est celle qui n'est pas consommée. Par ailleurs, moins de luminaires diminuerait les frais d'entretien des mâts.

Voeu n°2

La commission souhaite que l'étude se penche sur le nombre de lampadaires nécessaires, en fonction de la luminosité attendue, pour déterminer s'il serait judicieux d'en éliminer ou d'en désactiver certains.

Des réflexions ont été faites par les membres de la commission sur la balance luminosité/obscurité par rapport au sentiment de sécurité des personnes. Ce thème devrait être pris en compte par l'étude.

La question a été posée de savoir si le plan directeur de l'éclairage public devrait entrer dans le plan Climat communal. La commission pense que ce serait cohérent.

Par rapport au coût du projet, qui est élevé (rapport-préavis p.4), un commissaire signale qu'il existe un programme de l'Office fédéral de l'énergie nommé « ProkiloWatt » qui soutient, par des subventions, les mesures d'efficacité électrique qui permettent de diminuer la consommation électrique. Ce programme est ouvert aux communes, il vaudrait la peine de se renseigner pour voir si Aigle pourrait bénéficier d'une telle subvention. A ce propos, le Municipal a aussi indiqué que le Canton peut subventionner l'éclairage public.

Enfin, la commission émet un troisième vœu quant aux priorités de réalisation :

Voeu n°3

La commission souhaite que l'étude propose un ordre de priorité et d'urgence quant à la réalisation des travaux à effectuer.

Conclusion

En conclusion, la commission à l'unanimité a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis no 2021-24 du 16 août 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. de prendre acte du rapport-préavis municipal no 2021-24 détaillant les mesures d'amélioration possible dans la gestion communale de l'éclairage public
2. de prendre note que la Municipalité a débuté les études pour la mise en place d'un plan directeur de l'éclairage public.
3. de considérer que ce rapport-préavis vaut réponse au postulat de:
Mme la Conseillère communale Kathryn Hess Bellwald (L'Entente Aiglonne), déposé le 28mars 2019 intitulé « Pour la mise en oeuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle ».

Pour la commission,
Marie-Dominique Genoud, premier membre.

